



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 REPRESENTÉES : 04 ABSENTE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 31 janvier 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 28 mars 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU et Mme Marie-Thérèse BERGERET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.</p> <p>Absente : Mme Stéphanie LUSSIANA.</p>
--	---

Délibération n°09

Rapporteur : M. Joseph SCATIGNO

Objet : Sécurisation et aménagement de la déviation de la RD1212 – Phase 2 - Autorisation de signature des marchés

Par délibération en date du 02 novembre 2020, le Conseil Municipal approuvait les travaux de la phase 1 – Sécurisation du carrefour des Mollières par la création d'un giratoire intégrant le croisement de la RD 1212 et de la RD 71.

La Commune souhaite poursuivre ces travaux de sécurisation en procédant à l'aménagement de la déviation de la RD1212 entre les Mollières et l'église orthodoxe.

Aussi, conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 1 du Code de la Commande Publique (CCP) et afin de procéder aux travaux une consultation a été lancée le 12 décembre 2022 selon la procédure adaptée avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence via le profil acheteur de la Commune et parution dans un journal d'annonces légales.

Les entreprises intéressées par ce projet ont été invitées à déposer leur offre dématérialisée pour le 18 janvier 2023.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés aux conditions financières suivantes :

Lot n°1 –Terrassement et VRD pour un montant maximum de 600 000€.

Lot n°2 – Bordures - Enrobé pour un montant maximum de 372 000€.

Lot n°3 – Câblage, éclairage public pour un montant maximum de 25 000€.

La commission « Achats » a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés concernant les travaux de sécurisation et aménagement de la déviation de la RD1212 Phase 2 selon les conditions financières citées ci-dessus.***

- ***Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230206-20230206_DE09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Publication : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

